

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jennifer Toner

<https://www.cadre21.org/membres/e22434c22315467264d2ab9a>

Date d'obtention : 2020-11-25 20:58:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'en ai beaucoup retenu. Je comprends que je ne peux pas voir les photos ou les vidéos sur un appareil.
Je dois suivre les étapes du kit.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans les interventions futures, je me souviendrais davantage des lois afin de pouvoir éduquer les élèves et les parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention à qui est impliqué, et si c'était impulsif ou malveillant.